

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique

**25 MAI 2023**

## Arrêté du fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe organisé au titre de l'année 2023

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 522-16 à L 522-22 ;
- VU le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixant le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, et notamment son article 10-1 ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe ;
- VU l'arrêté du 6 juin 2017 fixant la nature, le programme des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe ;
- VU l'arrêté du 17 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe,

### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Sorey FEJTÖ, inspecteur principal de 2<sup>e</sup> classe, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2<sup>e</sup> classe organisé au titre de l'année 2023.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par Monsieur Sébastien LE GRAËT, repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

Mme	BRUNEAU	Florence	Contrôleuse principale
Mme	DUCLOY	Ophélie	Contrôleuse de 2 <sup>e</sup> classe
M.	LE GRAËT	Sébastien	Inspecteur des douanes et droits indirects
M.	SIGIEZ	Thibault	Contrôleur de 2 <sup>e</sup> classe

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **25 MAI 2023**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
*Et par délégation.*

Le directeur des services douaniers,  
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,

  
S. PICHEGRU